



santé
famille
retraite
services



Marpa 

Résidence **de l'Arche**

le choix du bien-être

4, rue des Juifs - 37360 Neuillé Pont Pierre

Tél. **02.47.24.32.60**

Marpa0268@orange.fr

Siret : 213 701 675 00042

Agrément : SAP 213701675 délivré par la Préfecture d'Indre et Loire



EDITO

Née à l'initiative de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la Marpa de Neuillé Pont Pierre a ouvert ses portes il y a 25 ans. Implantée dans un cadre verdoyant au cœur de la Commune située à 25 km au nord de Tours, la maison accueille jusqu'à 21 personnes seules ou en couple.



Autour d'un patio arboré, l'établissement public dispose de 17 appartements de plain-pied. Tous les logements sont équipés d'une kitchenette, de prises télévision et téléphone, d'une vaste salle d'eau avec lavabo/douche/sanitaires et d'un accès sur l'extérieur.

Chaque résident aménage son logement selon ses goûts en y apportant ses meubles et ses effets personnels. Les petits animaux sont acceptés.

Pour répondre à une demande croissante, deux chambres ont également été aménagées, en 2013 puis en 2015, pour permettre l'accueil temporaire de personnes ne pouvant plus demeurer momentanément chez elles.

Mot de bienvenue

La Directrice et le Personnel ainsi que le Maire et les Elus de la Commune de Neuillé Pont Pierre vous souhaitent la bienvenue dans la Maison !

Le concept Marpa

La Marpa est une Petite Unité de Vie qui offre aux personnes autonomes de plus de 60 ans un lieu et une qualité de vie pour vieillir sur leur territoire, dans un habitat adapté, en assurant notamment :

- Un mode de vie « comme chez soi » dans un logement privatif qui se traduit par la liberté d'aller et venir ;
- La conservation des liens familiaux et sociaux ;
- Un cadre de vie agréable, ouvert sur la Commune et à proximité des commerces ;
- Une facilité d'accès aux services et aux soins ;
- Un habitat sécurisé par la présence 24h/24 du personnel et le système de téléassistance remis à l'entrée.

Le projet de vie est de maintenir l'autonomie, privilégier un style de vie familiale, garantir la sécurité et respecter la liberté de chacun.



La vie à la « Résidence de l'Arche »

La résidence est un lieu d'accueil, de rencontre et d'échange.



La salle à manger avec cheminée, coin télévision, bibliothèque et jeux, offre aux résidents la possibilité de se retrouver pour les repas, de partager des moments de convivialité, de recevoir leurs proches, de participer à la vie de la structure et aux animations proposées selon l'envie de chacun.

Le Personnel

Une équipe dynamique, composée de 6 Agents polyvalents et d'1 Responsable d'établissement, se donne pour mission de veiller au bien être des résidents.

De par la présence du personnel 24h/24 et 7jours/7, la résidence garantie la continuité des services y compris les samedis, dimanches et jours fériés.

Parole de l'équipe

À la Marpa, on travaille dans un esprit familial. Il y a une vraie solidarité dans l'équipe.

Toujours à l'écoute des résidents, nous les accompagnons dans leur vie de tous les jours avec le sourire.

Sterenn et Véronique

Les tarifs

Les tarifs sont affichés dans le hall, sont communiqués sur simple demande et sont remis à l'entrée avec le livret d'accueil.

L'établissement est conventionné APL et habilité à l'aide sociale. Le résident peut solliciter l'APA pour lui-même, la Marpa intervenant en tant que prestataire pour les services proposés.

La redevance mensuelle est composée d'un loyer et de charges communes. Sont compris dans les charges communes : l'eau, l'électricité, le chauffage, l'assurance, la téléassistance, le personnel présent 24h/24, les frais d'entretien et de maintenance du bâtiment ainsi que les charges de fonctionnement.

La redevance ainsi que les services facultatifs (repas, aide à la personne et entretien du linge) sont payables à terme échu. Les tarifs sont révisés au 1^{er} juillet de chaque année.



Témoignage d'une résidente

*« 7 ans que je suis là et pas une ride de plus ! C'est cela à la Marpa.
Vous vous ennuyez chez vous ? Venez nous rejoindre. La Marpa est une seconde
famille : bon accueil et gentillesse, c'est ce qu'il nous faut à notre âge ».*
Jeannine

Les services

A la Marpa, tout est organisé pour faciliter la vie des résidents. Ainsi la Marpa assure :

- Un service de restauration collective avec des menus équilibrés et des plats « faits maison », qui peuvent être partagés avec les proches sur réservation préalable ;
- Un service personnalisé d'aide à la personne pour accompagner les résidents dans leur vie quotidienne (établissement d'un devis gratuit sur simple demande) ;
- Un service d'entretien du linge.

La Marpa n'est pas médicalisée. Chacun est libre de faire appel aux intervenants médicaux de son choix : médecin traitant, spécialistes, infirmiers, kinésithérapeutes...

Des services extérieurs sont proposés : coiffeur, pédicure, livraison de courses... Les résidents en bénéficient s'ils le souhaitent.

Les résidents peuvent également faire appel aux organismes extérieurs d'accompagnement de la dépendance, tels que l'ADMR, l'ASSAD ou le SSIAD.



L'assurance

La Marpa a contracté une assurance « multirisques » qui couvre ses biens et ses différentes activités ainsi que les biens et la responsabilité civile des résidents.

L'admission

Un dossier d'inscription est donné sur simple demande.

Une visite de la maison, sur rendez-vous préalable, est toujours possible. Elle permet au futur résident et à ses proches de découvrir les atouts de ce type de structure pour pouvoir mieux s'y projeter.

Lorsqu'un logement se libère, l'admission est prononcée par une Commission. Il est tenu compte de l'autonomie de la personne, ses liens avec le territoire et ses ressources.

A l'entrée, un titre d'occupation entre le résident et la Marpa est établi. Le règlement de fonctionnement de l'établissement lui est également remis.

La Marpa met tout en œuvre pour préserver l'autonomie des résidents pour qu'ils puissent rester le plus longtemps possible. Toutefois, dans certains cas, elle peut être amenée, après avis médical, à proposer la réorientation d'un résident vers une structure spécialisée, en concertation avec la famille.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
Mme VILHEM MERCERAND Katia,
Responsable d'établissement

MARPA « Résidence de l'Arche »
4, rue des juifs - 37360 Neuillé Pont Pierre
Tél. **02.47.24.32.60**
marpa0268@orange.fr

Accueil assuré du lundi au vendredi
10h-12h/15h-17h

Les droits

Le concept Marpa est, avant tout, la garantie pour les résidents de vivre comme à leur domicile, où ils pourront exercer leurs droits et libertés de citoyen. Dans le respect de leur dignité et de leur intimité, c'est aussi un accompagnement adapté et individualisé.

La Charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que la Charte des Marpa et le règlement de fonctionnement remis à l'entrée, garantissent le respect et l'application de leurs droits individuels.

Les conditions de médiation et de recours interne sont précisées dans le règlement de fonctionnement. En cas de litige, il est possible de faire appel à un médiateur choisi sur la liste des personnes qualifiées.



Charte de la personne accueillie

Principes généraux

Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.

Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.

Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.

Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.

Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.

Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.

Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Remerciements

La Direction remercie chaleureusement l'ensemble des personnes et des annonceurs qui ont permis la réalisation de ce livret d'accueil.



Hotel *** Restaurant
de la Mère Hamard

37360 SEMBLANÇAY
Tél. **02 47 56 62 04**
www.lamerehamard.com

Restaurant fermé le dimanche soir, le lundi et le mardi midi



SARL BUSSONNAIS GUY

Chauffage • Plomberie • Electricité
Installation • Entretien • Dépannage

4, VALLIÈRES
37360 NEUILLÉ-PONT-PIERRE
Tél. **02 47 24 38 11**

LE KIOSQUE GOURMAND BOULANGER PATISSIER CHOCOLATIER
PASCAL & MARTINE TAILLEPIED



Tél. **02 47 24 30 43** (Neuillé-Pont-Pierre)
Tél. **02 47 29 21 25** (Saint-Paterne-Racan)



PEINT'ACRYL

- ✓ Conseil en décoration
- ✓ Peinture traditionnelle ou naturelle
- ✓ Produits de décoration
- ✓ Revêtement de mur et de sol
- ✓ Ravalement de façade

Pascal Frayssinet
artisan peintre
Sarl FRAYSSINET
3, clos des Buyères
37360 BEAUMONT LA RONCE

06 75 44 81 03
peintacryl@orange.fr



TAXI BERTIN
Chantal

Transports malades assis
Toutes distances
Petite messagerie
Véhicule climatisés

37370 NEUVEY-LE-ROI
02 47 24 44 58 ou
06 09 74 42 71



Toutes Assurances
Placements
Particuliers et Professionnels

Une équipe dynamique à votre écoute

Cabinet Thierry LANGOUET
C. Cial SUPER U 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Tél. **02 47 24 31 51** / Retrouvez-nous sur www.mma.fr
N° ORIAS 07011820 - www.orias.fr

Vous recherchez un établissement de santé ?



santeenfrance.fr